

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

INSTITUT GUSTAVE BAGUER

N° Spécial

04 Mars 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Institut Gustave BAGUER du 04 Mars 2019

SOMMAIRE

Décisions	Date	INSTITUT GUSTAVE BAGUER	Page
N° 2019-01	04-03-2019	Délégation de signature à Madame Christine ROBIN	3
N° 2019-02	04-03-2019	Délégation de signature à Madame Marie-Laure SPICQ-FABES	4

INSTITUT GUSTAVE BAGUER

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTINE ROBIN

DECISION N°: 2019-1

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles ;

- L.315-17 issu de l'article 4 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002,
- D.315-67 et suivants sur les délégations,

Vu l'arrêté n°DDARS92/ES/2018/284 du 27/12/2018 désignant **Madame Audrey VATAN**, directrice adjointe au sein de la direction commune Aulagnier les Marronniers, pour exercer l'intérim de direction de l'Institut Gustave Baguer à Asnières sur Seine à compter du 4 mars 2019

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Délégation est donnée à Madame Christine ROBIN, attaché principal titulaire, exerçant les fonctions de Directeur Chargé des services Economiques et Financiers pour, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Audrey VATAN, Directeur de l'Institut Départemental Gustave Baguer par intérim, signer les actes de gestion courante relatifs :

- aux besoins de fonctionnement de l'établissement
- à l'accueil et aux suivis des jeunes pris en charge
- aux personnels

ARTICLE 2 - Dans le cadre de l'exercice de sa délégation Madame Christine ROBIN, Directeur chargé des services économiques et financiers, a l'obligation de rendre compte des actes pris.

ARTICLE 3 - La présente décision qui pourra être retirée à tout moment prend effet à compter du **4 mars 2019**.

FAIT à Asnières sur Seine, le 4 mars 2019

Signature du Directeur de l'Institut par intérim

Signature du directeur chargé des services économiques et financiers précédée de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

Christine ROBIN

Audrey VATAN

La présente délégation sera communiquée au prochain conseil d'administration 2019 et adressée : à l'ARS DD 92 au payeur Départemental des Hauts de Seine au registre des actes administratifs en Préfecture à l'agent à la direction

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE-LAURE SPICQ-FABES

DECISION Nº : 2019-2

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles ;

- L.315-17 issu de l'article 4 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002,
- D.315-67 et suivants sur les délégations,

Vu l'arrêté n°DDARS92/ES/2018/284 du 27/12/2018 désignant **Madame Audrey VATAN**, directrice adjointe au sein de la direction commune Aulagnier les Marronniers, pour exercer l'intérim de direction de l'Institut Gustave Baguer à Asnières sur Seine à compter du 4 mars 2019

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Délégation est donnée à Madame Marie-Laure SPICQ-FABES, attaché principal titulaire, exerçant les fonctions de Directeur Chargé des Ressources Humaines pour, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Audrey VATAN, Directeur de l'Institut Départemental Gustave Baguer par intérim, signer les actes de gestion courante relatifs :

- aux besoins de fonctionnement de l'établissement
- à l'accueil et aux suivis des jeunes pris en charge
- aux personnels

ARTICLE 2 - Dans le cadre de l'exercice de sa délégation Madame Marie-Laure SPICQ-FABES, Directeur chargé des Ressources Humaines, a l'obligation de rendre compte des actes pris.

ARTICLE 3 - La présente décision qui pourra être retirée à tout moment prend effet à compter du 4 mars 2019.

FAIT à Asnières sur Seine, le 4 mars 2019

Signature du Directeur de l'Institut par intérim

Signature du directeur chargé des ressources humaines précédée de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

Audrey VATAN

Marie-Laure SPICQ-FABES

La présente délégation sera communiquée au prochain conseil d'administration 219 et adressée à l'ARS DD 92 au payeur Départemental des Hauts de Seine au registre des actes administratifs en Préfecture à l'agent à la direction

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/